Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260914-2026_43-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 16/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

2026-43 – Adhésion à la convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) proposée par le Centre de Gestion du Morbihan

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) à certains agents publics involontairement privés d'emploi ;

Considérant que le calcul des droits et du montant de ces allocations est complexe et nécessite une expertise spécifique ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan propose aux collectivités une prestation d'accompagnement comprenant la vérification des droits à l'ARE et le calcul du montant des allocations dues ;

Considérant que cette prestation constitue une aide à la gestion des ressources humaines de la collectivité et permet de sécuriser les procédures d'indemnisation chômage ;

➢ **Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, le conseil municipal décide :**

Article 1 : D'adhérer à la convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) proposée par le Centre de Gestion du Morbihan.
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
Article 3 : De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260914-2026_43-DE

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260914-2026_43-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Benoit GUERIN